

# ACTION URGENTE

## DES HOMMES SONT MENACÉS PARCE QU'ILS AFFIRMENT AVOIR ÉTÉ TORTURÉS

**Deux hommes et un adolescent qui ont été placés en détention le 15 avril et auraient été torturés par la police à Mumbai (Bombay), en Inde, affirment qu'ils sont en butte à des actes d'intimidation et à des menaces de représailles pour leur faire retirer leur plainte. Un autre homme détenu avec eux, qui aurait également été torturé, est mort trois jours plus tard.**

Dans la nuit du 15 avril, **Agnelo Valdaris** (25 ans), **Sufiyan Khan** (23 ans), un jeune homme âgé de 19 ans et un adolescent de 15 ans, ont été arrêtés par la police ferroviaire de Wadala, à Mumbai, parce qu'ils étaient soupçonnés d'être impliqués dans un vol qualifié. Sufiyan Khan et les deux autres personnes dont l'identité n'est pas dévoilée conformément à leurs souhaits ont déclaré dans des plaintes officielles que tous les quatre avaient été soumis à différentes formes de torture et de mauvais traitements : ils ont notamment été déshabillés, frappés à coups de ceinturons et de matraques sur les jambes et les fesses, et suspendus la tête en bas. Ils affirment qu'un policier a tenté de violer l'un d'entre eux à l'aide d'une matraque, et l'a contraint à s'uriner dessus. L'un des hommes a affirmé qu'il avait été forcé de pratiquer des fellations sur deux autres. D'après les plaintes, Agnelo Valdaris a été frappé par deux policiers à coups de ceinturons et de matraques pendant près de deux heures, et ses demandes de soins médicaux ont été ignorées.

Dans la nuit du 16 avril, Sufiyan Khan et les deux autres hommes – mais pas Agnelo Valdaris – ont été conduits par la police à l'hôpital pour un examen médical. Les policiers les auraient menacés pour qu'ils affirment que leurs blessures étaient dues à un accident de voiture. Le lendemain, Sufiyan Khan et l'autre homme ont été conduits devant un tribunal local, et les policiers les auraient menacés, leur enjoignant de ne rien dire au sujet de la torture.

Le 18 avril, la police a informé le père d'Agnelo Valdaris que son fils avait été heurté par un train alors qu'il tentait de s'échapper, et qu'il n'avait pas survécu. Sufiyan Khan et les deux autres détenus ont été libérés sous caution le 22 avril. Le 19 mai, une semaine après qu'il ait déposé plainte, Sufiyan Khan a été convoqué au même poste de police pour aller chercher un document officiel de convocation. Il affirme avoir été menacé par un policier, qui lui a conseillé de retirer sa plainte, s'il ne voulait pas être harcelé. La police a ouvert une enquête départementale sur sa plainte, mais n'a pas encore ouvert d'enquête pénale officielle.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en hindi ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à fournir sans délai une protection appropriée aux deux hommes, à l'adolescent et à leurs familles, dans le respect de leurs souhaits, afin de garantir leur sécurité et de les protéger contre tout acte d'intimidation ;
- demandez-leur de mener rapidement une enquête pénale exhaustive et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements, et de traduire les responsables présumés en justice ;
- exigez que les policiers identifiés dans le cadre de la plainte comme étant responsables des actes de torture et des mauvais traitements soient immédiatement suspendus de leurs fonctions jusqu'à la fin de l'enquête.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUILLET 2014 À :**

Commissaire de la police ferroviaire

Prabhat Kumar

P Dmello Road,

Railway Area Manager Bldg , 4<sup>th</sup> flr

Wadibundar, Mumbai 400010, Inde

Fax : +91 22 23759280

Courriel :

cp.railways.mumbai@mahapolice.gov.in

**Formule d'appel : Dear Sir, /Monsieur,**

Commissionnaire divisionnaire adjoint

S.D.Khedekar, State C.I.D. Branch

Konkan Bhavan

C.B.D.Belapur,

Navi Mumbai

Inde

Fax : +91 22 27571485

**Formule d'appel : Dear Sir, /Monsieur,**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Date: 14 January 2011

**Copies à :**

Ministre de l'Intérieur du Maharashtra

R R Patil

Office of Home Minister of Maharashtra, 1st  
Floor, Room no 108, Annex Building,  
Mantralaya, Mumbai  
Inde

Courriel: rrpatilindia@gmail.com

**Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur le***  
**Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays (adresse-s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

DES HOMMES SONT MENACÉS PARCE QU'ILS AFFIRMENT AVOIR ÉTÉ TORTURÉS

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

En Inde, la torture infligée aux mains de la police est généralisée, mais reste peu documentée. C'est au cours des 24 heures suivant l'arrestation ou la détention que le risque de torture est le plus élevé. Un grand nombre d'actes de torture ou de morts en détention sont le résultat direct des interrogatoires de la police.

Si la loi indienne ne reconnaît pas la torture en tant que crime distinct, les tribunaux ont statué que la torture bafoue les droits à la vie et à la liberté personnelle inscrits dans la Constitution, et que l'État a l'obligation de prévenir cette pratique. Cependant, les responsables de l'application des lois jouissent d'une immunité de poursuites quasi totale en ce qui concerne la torture et les mauvais traitements. Les poursuites judiciaires demeurent sporadiques et rares.

L'Inde a signé la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1997, mais ne l'a pas encore ratifiée. Une loi nationale, la Loi relative à la prévention de la torture, a été promulguée et adoptée par la Chambre basse du Parlement en 2010, sans aucune consultation ni débat public. Ce texte présentait de nombreuses déficiences et, sous plusieurs aspects, ne satisfaisait pas aux exigences établies par la Convention contre la torture. Il a expiré en mai 2014.

Des experts indiens et internationaux, notamment le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et le rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains, ont fait part de leur inquiétude face au recours généralisé à la torture en Inde.

Noms : Agnelo Valdaris, Sufiyan Khan, un autre homme et un adolescent dont les identités ne sont pas dévoilées  
Hommes

AU 138/14, ASA 20/014/2014, 22 mai 2014

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

